



Guide de la rentrée





Chers Parents,

A la veille de cette nouvelle année scolaire, nous vous adressons ce petit guide pratique qui a pour but de vous présenter nos deux écoles ainsi que les services proposés par la commune.

L'équipe municipale, notamment par le travail de la Commission des Affaires Scolaires, met tout en œuvre pour offrir à nos enfants la meilleure qualité d'éducation et de bien-être à l'école. A cet effet, elle rencontre régulièrement l'équipe enseignante pour échanger sur les besoins en termes de matériel, d'aménagement des locaux, ... mais aussi les représentants des Parents d'Elèves qui peuvent ainsi nous remonter les préoccupations des parents, leurs questions et leurs besoins.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bonne lecture !

Patrick PELLETIER
Maire d'Ableiges



Sommaire

1. Nos écoles :

A) L'ÉCOLE FRANÇOIS VAUDIN – LA VILLENEUVE SAINT-MARTIN

B) L'ÉCOLE DU BOURG – ABLEIGES

2. Les services proposés par la municipalité :

A. Le transport entre les 2 écoles

B. La garderie

C. La cantine

D. L'étude

E. L'accueil de loisirs

F. Facturation

3. Service minimum en cas d'intempéries ou de situation exceptionnelle

4. Divers

Les vacances

La Bibliothèque

Important : Notre village, en commun accord avec la communauté de communes Vexin centre, revient à la rentrée 2018, aux rythmes scolaires antérieurs à la réforme. Par conséquent, les enfants n'auront plus classe le mercredi matin. Un mode de garde vous est proposé pour cette journée.

A) L'ECOLE FRANÇOIS VAUDIN – LA VILLENEUVE SAINT-MARTIN

Située sur la Villeneuve Saint-Martin, elle comprend 3 salles de classe, un dortoir, une cantine, une salle polyvalente, 2 cours avec des jeux et un préau.

Elle jouxte le terrain omnisport et bénéficie d'un cadre verdoyant.

Elle accueille les enfants de Petite Section, Moyenne Section, Grande Section ainsi que les élèves de CP et de CE1 (en fonction des effectifs).

Voici les horaires de classe :

Matinée de classe :	de 8h50 à 12h
Pause méridienne :	de 12h à 13h20
Après-midi :	de 13h20 à 16h30
Garderie / étude :	de 16h30 à 19h

Accueil des enfants à partir de 8h50 et de 13h20

B) L'ECOLE DU BOURG – ABLEIGES

Située sur Ableiges, elle comprend 2 salles de classe, une cantine, une cour et un préau.

Elle jouxte la bibliothèque municipale.

Elle accueille les élèves de CE2, CM1 & CM2 (en fonction des effectifs).

Matinée de classe :	de 8h50 à 12h
Pause méridienne :	de 12h à 13h20
Après-midi :	de 13h20 à 16h30
Garderie / étude :	de 16h30 à 19h

Accueil des enfants à partir de 8h50 et de 13h20

2. Les services proposés par la municipalité

A. Le transport entre les 2 écoles



Un bus (**gratuit**) assure la navette entre l'Ecole du Bourg et l'Ecole François Vaudin le matin et le soir.

Horaires de la navette - Lundi, mardi, jeudi & vendredi

	Ecole Bourg	Ecole FV	Ecole FV	Ecole Bourg
Matin	8h40	8h50	8h50	9h00
Soir	16h45	17h00	16h30	16h45

B. La garderie (sur Ecole François Vaudin uniquement)

L'inscription à l'année fixe les jours de garderie matin et soir. Le bulletin d'inscription rempli en début d'année scolaire permet de gérer au mieux la présence des enfants.

En cas d'annulation ou de présence de dernière minute, les parents devront prévenir l'instituteur / institutrice de leur enfant.

Téléphones : Ecole François-Vaudin : 01.30.39.27.10
Ecole du Bourg : 01.34.66.00.04

Horaires :

Nouvel horaire ! La garderie ouvrira ses portes 15min plus tôt qu'auparavant soit 7h15 au lieu de 7h30

Garderie matin : 7h15– 8h50

Garderie soir : 16h30 – 19h00



Tarifs :

Garderie du matin et soir (jusqu'à 18h) : 2.15 €

Garderie du soir (de 18h à 19h) : 1.35 €

C. La cantine



L'inscription se fait à l'année et fixe les jours de cantine pour chaque enfant. Le bulletin d'inscription rempli permet de commander systématiquement, et pour l'année, les repas en fonction des jours cochés sur le planning.

Il est possible de commander ou de décommander, jusqu'à 2 jours avant, en contactant la mairie au 01.34.66.01.12 ou en envoyant un mail.



Les annulations de repas sont possibles en cas de maladie de plus de 4 jours (sous réserve de la fourniture d'un certificat médical dès le 1^{er} jour de maladie) ; les 2 premiers repas restent à la charge de la famille.

Les menus sont affichés, consultables sur le site internet de la mairie mais également systématiquement envoyé par mail dès réception de notre prestataire.



Tarifs :

4.25 € le repas (tarif unique) / 1.60 € (PAI)

D. L'étude dirigée*

L'inscription se fera mensuellement ; le formulaire d'inscription sera directement remis par les enseignants. Elle est assurée par les enseignants.

Tarif :

2.50 €.

** sous réserve que l'équipe enseignante veuille bien assumer ce service de nouveau à la prochaine rentrée.*

La garderie et la pause méridienne sont sous la responsabilité de la mairie.

E. L'accueil de loisirs

Un accueil de loisirs est proposé depuis septembre 2014 sur la commune.

Nous sommes rattachés à l'association « Petites Canailles » qui se situent à Boissy l'Aillerie. Cet accueil proposé à la Villeneuve Saint Martin permettait d'accueillir les enfants le mercredi après-midi.

Nouveau ! Dès la rentrée 2018, cet accueil de loisirs sera proposé toute la journée du mercredi, de **7h15 jusqu'à 19h**. Le service de restauration est proposé par la Mairie et le tarif du repas s'élève à **4,30 euros**.



Nouveau ! Cet accueil de loisirs concernera aussi les congés d'été du 9 Juillet jusqu'au 3 Août 2018 et du 27 Août au 31 Août 2018, de 7h15 jusqu'à 19h. Le service de restauration est proposé par la Mairie et le tarif du repas s'élève à **4,30 euros**.



Les inscriptions à l'accueil de loisirs sont à faire :

✉ soit par mail à l'adresse suivante : ass.petitescanailles@free.fr

✉ soit par courrier à l'adresse suivante :

Les Petites Canailles
Rue Veuve quatremain
95650 Boissy l'Aillerie

Téléphone des Petites Canailles : 01.34.42.17.91

Les inscriptions à la cantine pendant l'accueil de loisirs sont à faire auprès de la Mairie d'Ableiges.

Mail : mairie.ableiges95@wanadoo.fr

Téléphone Mairie Ableiges 01 34 66 01 12

F. Facturation

Une facture récapitulative du mois écoulé sera envoyée aux parents par mail. L'échéance des factures est fixée au 15 de chaque mois.

En cas de non-paiement dans les délais, le recouvrement s'effectue par la Trésorerie de MARINES.

Les modalités de paiement :

- Prélèvement automatique sur compte bancaire ou postal ;

- Le paiement en ligne (sauf familles ayant opté pour le prélèvement) : possible jusqu'à la date d'échéance indiquée sur la facture ! NOUVEAUTÉ 2018 !



- Chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, à déposer en mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant la date d'échéance indiquée sur la facture ;
-Espèces.

Pour adhérer au prélèvement automatique, il suffit d'en faire la demande auprès de la mairie.

3. Service minimum en cas d'intempéries ou autre situation exceptionnelle

La Mairie est susceptible de mettre en place un service minimum lorsque des situations exceptionnelles ne permettent pas aux enseignants d'assurer les cours. Dans ce cas, un service de garderie est mis en place dans chaque école par le personnel communal.

Il peut aussi arriver que le transport scolaire soit interrompu entre nos deux villages (ex épisode de neige), dans ce cas, les enfants peuvent se rendre dans les écoles de leur lieu d'habitation où un service de garderie est là aussi tenu.

Les vacances

	zone C
Rentrée scolaire 2018	Lundi 3 septembre 2018
Vacances de la Toussaint 2018	Du Samedi 20 octobre 2018 au Dimanche 4 novembre 2018
Vacances de Noël 2018	Du Samedi 22 décembre 2018 au Dimanche 6 janvier 2019
Vacances d'hiver 2019	Du samedi 23 février 2019 au Dimanche 10 mars 2019
Vacances de printemps 2019	Du Samedi 20 avril 2019 au Dimanche 5 mai 2019
Pont de l'Ascension 2019	Du Mercredi 29 mai 2019 au Dimanche 2 juin 2019
Grandes vacances 2019	A partir du samedi 6 juillet 2019

La Bibliothèque



Horaires :

- Lundi de 16h à 18h : Ecole F. Vaudin
- Mercredi de 16h à 18h : Bibliothèque derrière la mairie
- Samedi de 10h à 12h : Bibliothèque derrière la mairie
- Jeudi après-midi : Bibliothèque scolaire pour les classes de l'école du bourg

Contact : bibliothequemunicipale.ableiges@wanadoo.fr

Les 6 bénévoles se relaient par équipe de 2 le lundi pour permettre à vos enfants de venir consulter et emprunter des livres. Ils peuvent prendre 3 livres et les changer dans un délai maximum de 3 semaines.

Au bourg, les mercredis et samedis sont accueillis les enfants et les adultes où plus de 4500 livres de tous genres sont à disposition.

La bibliothèque est gratuite pour tous. Il n'y a pas de permanences durant les vacances scolaires.



Mairie d'Ableiges
Rue Gilles de Maupéou
95450 ABLEIGES